

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 11 janvier 2023 portant nomination des membres au comité social d'administration spécial du SPIP de l'Eure et Loir

Le chef d'établissement,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial d'Eure et Loir les personnes suivantes :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
CGT	COUDEL Frédéric	DELABROUE Diane
CGT	MIGNOT Justine	
CGT	SOURDAIN Yuna	

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

Le directeur du SPIP d'Eure et Loir est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Fait le 11 janvier 2023.

Le Directeur du SPIP d'Eure et Loir,

Jean-Marcellin BABIN

